

## Procès-verbal de la séance du conseil d'administration – mardi 30/03/2021

Date de transmission de la convocation : 19/03/2021

1<sup>ère</sup> convocation : oui

2<sup>nde</sup> convocation : non

Président : Amaury VINCENT – Principal

Secrétaire de séance : Nadia POUILLOUX – Adjointe Gestionnaire

Quorum : atteint – 17 membres

Début de la séance : 18h16 – réalisée en visio-conférence et présentiel (4 membres)

### RUBRIQUE I. Activités Pédagogiques & éducatives

#### Introduction

M. Vincent

M. le principal accueille les membres du CA et M. Bossis, agent comptable.

Ajout à l'ordre du jour pour information de la proposition de remboursement de l'organisme ENVOL en lien avec le voyage en Allemagne 2020

*Approbation du PV du CA du 25/02/2021*

#### 1. Question / Point abordé

M. Vincent

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Prévision de l'organisation de fin d'année - Annexe 1**
- Présentation / contexte  
Présentation du calendrier de la préparation et des épreuves du DNB 2021.  
Pour ce qui concerne l'épreuve de soutenance de projet qui aura lieu le mercredi 9/06 :
  - Les élèves de 3e doivent choisir leur sujet de soutenance avant les vacances de printemps.
  - En raison de la mobilisation des enseignants (jury), l'ensemble des cours ne pourra pas se dérouler normalement, la Vie Scolaire assurera l'accueil des élèves présents.Nous travaillons sur la modification de certains éléments du règlement intérieur (présentation au prochain CA) qui touchent l'usage des smartphones, la tenue des élèves et une mise à jour en lien avec le conseil de discipline et la parution du décret n°2019-906, 2019-909 du 30 août 2019.  
M. Vincent précise l'organisation de l'accueil des élèves après les épreuves écrites du DNB :
  - L'épreuve finale aura lieu les 28 et 29 juin 2021. Le collège sera donc fermé pour les autres niveaux. Une remise d'ordre sur la demi-pension sera accordée.
  - Du 30 juin au 6 juillet 2021 : de nombreux enseignants seront mobilisés pour la correction du DNB et pour la préparation de la rentrée, les élèves seront donc accueillis par la Vie Scolaire. Un sondage sera réalisé auprès des familles pour connaître à l'avance le nombre d'enfants présents afin de prévoir notamment la ½ pension.Il précise également la période d'inscription pour la rentrée 2021 (Madame Guimbretière accueillera les familles des nouveaux élèves du 14 au 23 juin 2021) et la mise en place d'une vidéo pour la visite virtuelle de l'établissement pour les élèves de CM2 des écoles du secteur.  
La préparation pédagogique de la rentrée 2021 avec les équipes s'organisera au regard du protocole sanitaire en vigueur : les conseils pédagogiques de préparation de la rentrée auront lieu principalement en « visio ».  
La constitution des classes pour la rentrée 2021 se fera au collège, sur la période du 30/06 au 06/07, dans le respect du protocole sanitaire.
- Commentaires / débat  
Madame Serrecchia demande si la préparation se fera sur le même modèle que l'année passée  
Madame Delmas précise que cela devrait prendre la même forme mais que si des réunions sont faites, elles le seront à hauteur de 6 personnes, comme le prévoit actuellement le protocole.
- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = Pas de vote.

## 1. Question / Point abordé

Mme Pouilloux/M. Bossis

- Enoncé de la question ou du sujet abordé

**Présentation du compte financier 2020.**

- Présentation / contexte

Madame Nadia Pouilloux, Adjointe-gestionnaire présente la partie budgétaire du compte financier 2020 –

**Annexe 2**

Elle rappelle les différents projets réalisés, qui ont été moins nombreux que les années précédente vu les circonstances sanitaires.

La dotation de fonctionnement est stable depuis plusieurs années.

La participation des familles est en baisse aussi, car la demi-pension a été fermée 2 mois et des voyages scolaires reportés.

Les aides fournies par le fonds social sont aussi en baisse car moins le nombre de dossier a été moindre en raison du report des voyages.

Le seul service stable est le service Administration et Logistique. Les dépenses de charges courantes restent les mêmes.

Une nouvelle charge est apparue : toutes les dépenses liées à la COVID soit 2 338.21 €.

On peut remarquer que le nombre de boursiers baisse depuis plusieurs années, en lien avec la dématérialisation des dossiers de demande.

Monsieur Dominique Bossis, Agent-comptable, présente le compte financier 2020. – **Annexe 3**

Il note de forts reliquats de subventions depuis plusieurs années, surtout sur ceux des crédits globalisés et des fonds sociaux.

Madame Pouilloux précise que peu de demandes de fonds sociaux sont faites par les familles et que pour les crédits globalisés, une partie sera utilisée pour l'aménagement de la classe pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.

Madame Serrecchia précise que les familles ne sont pas informées des possibilités d'utilisation des fonds sociaux.

Monsieur Vincent annonce qu'une information dans ce sens sera faite sur le site du collège et sur Pronote pour les familles.

Monsieur Bossis explique que le collège a une autonomie très acceptable soit 148 jours et un fonds de roulement disponible évalué à 117 392.42 €, ce qui est très correct.

Reste la problématique des avoirs des voyageurs suite au report des sorties en raison de la COVID 19.

Monsieur Vincent explique qu'une société avait fait parvenir une proposition de remboursement, mais pour le moment, il fallait attendre les consignes des services juridiques.

Le résultat de l'exercice fait apparaître un excédent de 9 314.04 € soit 7 839.70 € sur le service général et 1 474.34 € sur le service de restauration.

- Commentaires / débat

- Résultats du vote (le cas échéant).

Approbation du compte financier sans réserve :

Nombres de votants = 17 Contre = 0 Abstentions = 0 Pour = 17

Affectation du résultat :

Nombres de votants = 17 Contre = 0 Abstentions = 0 Pour = 17

## 2. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé

**Prélèvements sur fonds de roulements (1)**

- Présentation / contexte

Madame Pouilloux présente le 1er prélèvement : 2 000 € pour la participation du collège à l'investissement d'une cellule de refroidissement par le conseil départemental au service de restauration : coût 14515.19 €.

- Commentaires / débat

- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = 17 Contre = 0 Abstentions = 0 Pour = 17

### 3. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Prélèvements sur fonds de roulements (2)**
- Présentation / contexte  
Sous la proposition de Monsieur Bossis, l'établissement provisionne pour les avoirs en attente des voyageurs soit 24 053.34 €.
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = 17      Contre = 0      Abstentions = 0      Pour = 17

### 4. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Proposition pour information de remboursement par ENVOL – Voyage en Allemagne 2020**
- Présentation / contexte  
Monsieur Vincent explique qu'une société avait fait parvenir une proposition de remboursement,  
Proposition 1 : Remboursement de 70 % sous 15 jours et 30 % de frais d'annulation  
Proposition 2 : Remboursement de 30 % sous 15 jours et 70 % en avoir à utiliser dans les 3 ans pour un prochain voyage (mais non remboursable en fin de validité)  
Mais, pour le moment, il est urgent d'attendre le retour du service juridique afin de vérifier si cette offre est réglementaire.
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = Pas de vote.

### 5. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Contrat et conventions (1)**
- Présentation / contexte  
Madame Pouilloux présente deux propositions pour l'entretien des bacs à graisses en restauration, contrat obligatoire :
  - SNATI : 185.00 € HT
  - ORTEC : 238.61 € HTA prestations identiques.
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = 17      Contre = 0      Abstentions = 0      Pour = 17

### 6. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Contrat et conventions (2)**
- Présentation / contexte  
Madame POUILLOUX propose le renouvellement de l'adhésion au marché d'électricité géré par l'UGAP.
- Commentaires / débat
- Résultats du vote (le cas échéant)

Nombres de votants = 17      Contre = 0      Abstentions = 0      Pour = 17

## 7. Question / Point abordé

Mme Pouilloux

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Projet de gestion de la restauration – Annexe 4**
- Présentation / contexte  
Afin de faciliter la gestion d'accès à la restauration (fin des tickets, suivi de l'effectif en restauration), Madame POUILLOUX expose les 2 propositions :
  - ALISE pour un montant de 3 580.50 € dont 700 € de formule d'essai,
  - TURBO SELF pour un montant de 3 287,50 € dont 380 € de formule liberté.L'aide du Conseil départemental est de 3 000.00 €.
- Commentaires / débat  
Les commentaires s'orientent sur la comparaison des prestations offertes par les deux services.
- Résultats du vote (le cas échéant)  
Pour la solution Turbo Self

Nombres de votants = 17

Contre = 0

Abstentions = 0

Pour = 17

## RUBRIQUE III. Questions diverses

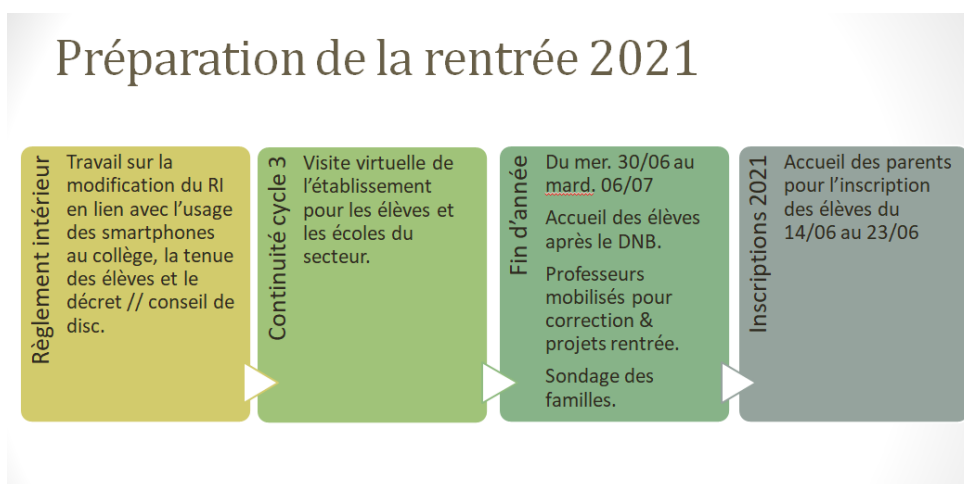
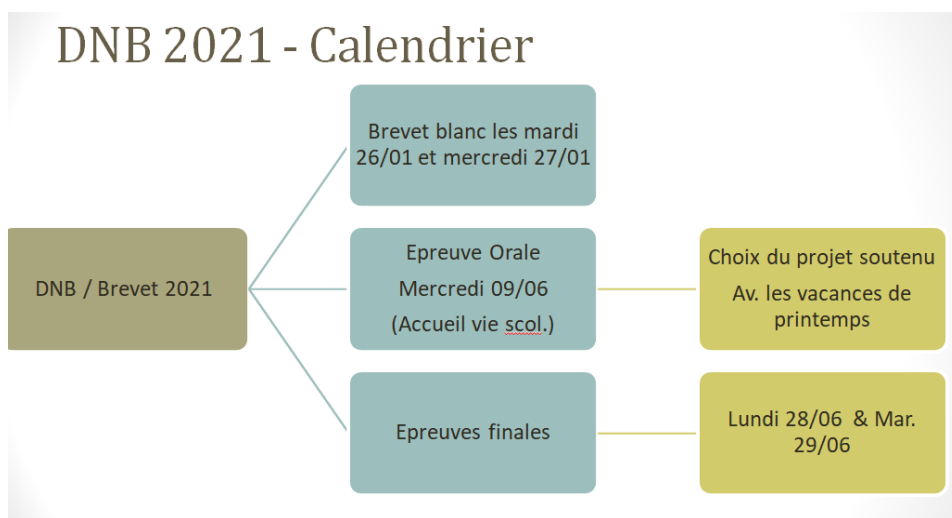
### . Question / Point abordé

M. Vincent

- Enoncé de la question ou du sujet abordé  
**Un petit nombre de parents trouve que certaines fois, leurs enfants n'ont pas assez de temps pour manger (15/20min)**
- Commentaires / débat  
Monsieur Vincent explique que, malgré les scénarii envisagés et afin de déréguler le moins possible le rythme cours/récréations/pause méridienne et, vu le protocole mis en place, nous sommes parfois contraints de presser les élèves pendant le temps du repas.  
Madame Serrecchia remercie les agents de restauration et les ASSEDUS pour leur travail afin que tous les élèves puissent vivre le moment du repas le plus favorablement possible pour reprendre les cours en temps voulu.  
Madame Pouilloux précise que Monsieur Joubert, chef de cuisine a toujours eu la volonté de maintenir avec les équipes de la qualité et du choix pour les menus.  
Le temps du repas reste un temps privilégié par les équipes, pour les élèves - seul moment dans la journée pendant lequel ils n'ont pas leur masque.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, Monsieur le Principal clôt la séance à **20h14**.

## Annexe 1 : Prévision de l'organisation de fin d'année.



## Annexe 2 : Rapport du chef d'établissement – Exercice 2020

Collège René CAILLIÉ  
Route de Prin  
79210 Mauzé sur le Mignon

### **Compte Financier de l'exercice 2020** **Rapport du chef d'établissement**

#### **1 – Service intendance – Organisation comptable :**

Le collège René Caillié est rattaché à l'agence comptable du Lycée Paul Guérin de Niort depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

#### **2 – Personnels intendance :**

1 poste de gestionnaire, nouvellement nommée au 1<sup>er</sup> septembre 2020.

#### **3 – Personnels Agents :**

Le nombre de poste d'agents est de 7 personnes.

#### **4 – Dotation de fonctionnement :**

La dotation de fonctionnement allouée pour l'exercice 2020 par le conseil départemental s'élève à 80 631.00 €. Dotation en baisse depuis 2016.

Elle a été affectée au service AP (Activités Pédagogiques) pour un montant de 20 785.00 € et au service ALO (Administration et Logistique) pour 59 846.00 €.

#### **5 – Le service AP :**

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire, d'où de nombreux projets et voyages reportés. Seul le 1<sup>er</sup> séjour au Ski de janvier a eu lieu.

- Séjour au ski du 6 au 10 janvier 2020 :

Le budget s'élève à 15 136.66 €, financé

- o par les familles des élèves : 41 x 342,00€ = 14 022.00 €
- o par les dons des associations des parents d'élèves de 1 114.66 €

- Le projet « le souffle des mots »

Le budget s'élève à 1 593.00 € financé par la DRAC

- Différents projets et sorties :

Le budget s'élève à 2 343.32 €, subvention allouée par le Conseil départemental au titre de la découverte culturelle.

- o Visite pour les 3<sup>e</sup> du Lycée de la Venise Verte : coût du transport : 110.00 €,
- o Eveil à la lecture du théâtre contemporain pour les élèves de 4<sup>e</sup> pour un montant de 792.00 € (spectacle, intervenant, transport),
- o Atelier Marionnette (reporté sur 2021) auprès des élèves de 6<sup>e</sup>, pour un montant de 455.00 €,
- o 1917 : Film sur la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale pour les élèves de 3<sup>e</sup>, pour un montant de 612.00 € (cinéma et transport),
- o Autoportrait et autobiographie par la photographie pour le groupe AP 3<sup>e</sup>, pour un montant de 374.22 € (intervenant et transport).

L'Etat participe au financement de crédits globalisés (AP 7411)

- Pour l'achat des carnets de correspondance : 1 023.60 €
- Pour les droits de reprographie : 656.70 €
- Pour l'aménagement d'une salle pour public en situation d'handicap : 3 426.08 €, financé par les reliquats des crédits globalisés. Cet aménagement se poursuit sur 2021.

## **6 – Vie de l'élève (VE) :**

Les recettes de ce service viennent principalement de l'Etat qui finance les Fonds Sociaux, moins important cette année vu le report des voyages scolaires : 2 540.75 €

Le Conseil Départemental abonde aussi le service dans le cadre des bourses départementales pour un montant de 65.00 €.

## **7 – Service Administration et Logistique :**

Montant des dépenses de ce service : 61 697.13 € dont 4 655.07 € pour les amortissements.

Les deux postes principaux de dépenses pour ce service sont :

- La viabilisation : 36 483.40 €
- La maintenance et l'entretien du collège : 12 396.46 €

Depuis novembre 2019, un nouveau système de chauffage par méthanisation a été mise en place comme principale source de production de chaleur. La chaudière gaz restant en place pour servir le cas échéant.

Sur cette année 2019, la dépense de Gaz s'élevait à 19 533.52 contre 8 212.97 € en 2020 (remplissage de la cuve le cas échéant, et presque pas utilisé). La facture de méthanisation s'élève en 2020 à 8 216.38 €

Une nouvelle dépense est apparue cette année : tout achat lié à la COVID 19 pour un montant de 2 338.21 € (gel hydro-alcoolique, essuie-mains papier, lingettes....)

Le Conseil Départemental a financé à hauteur de 80 % l'achat d'un escabeau « Gazelle » et d'une perche éléageuse pour l'agent d'entretien.

## **8 – Le service de restauration et Hébergement :**

- **Les recettes s'élèvent à 111 977.60 €**, en baisse dû la fermeture du service de restauration de mars à mai.

Produits en provenant de la demi-pension des élèves : 102 896.75 € (tarif variable selon le quotient familial de 1.35 € à 4.50 € - 8 tarifs).

Produits en provenant des commensaux : 6 026.75 € : fréquentation en baisse de la part des professeurs depuis la hausse des tarifs et cette année suite aux mesures de distanciation qui limite les places dans la salle de restauration dédiée aux personnels.

Le Conseil Départemental a versé une aide de 710.70 € pour l'approvisionnement local et bio, et une aide 2 343.40 € correspondant à la réparation de la vitrine et de l'armoire froide.

- **Les dépenses s'élèvent à 110 571.68 €**

Achat de denrées pour 54 805.06 €

Régulation à reverser au département : 7094.16 € : la régulation se calcul sur le tarif T4 médian de 2.85 €.

Reversement au Conseil Départemental au titre du FCSH (Fonds Commun du service d'hébergement) soit 1.50 € des produits de restauration soit 1 633.86 € et au titre de la participation aux charges du personnel soit 22.50 % pour un montant de 24 507.79 €

Le reste des dépenses représente la participation aux frais généraux (eau, électricité, produits d'entretien, maintenance, taxe sur les ordures ménagères) pour un montant 22 530.81 €.

## **9 – Les services des bourses nationales :**

La valeur financière, tant en dépenses qu'en recettes, s'élève à 12 145.28 €, somme qui vient en diminution des frais scolaires pour les demi-pensionnaires, et reversée intégralement aux familles pour les élèves externes bénéficiaires.

Nombre de boursiers en baisse depuis plusieurs années, depuis la dématérialisation des dossiers de demande.

## **10 – Opérations en capital :**

Pas d'investissement en 2020, ni sorties d'inventaire.

Le Principal,

A. VINCENT

## Annexe 3 : Rapport comptable sur l'exercice budgétaire 2020.



Dossier suivi par :

Dominique  
BOSSIS  
Agent  
Comptable  
19 Rue  
des fiefs  
BP 19113  
79061 Niort cedex

Tél : 05 49 34 22 04

Mèl : [dominique.bossis@ac-poitiers.fr](mailto:dominique.bossis@ac-poitiers.fr)

### RAPPORT DU COMPTABLE SUR L'EXERCICE

BUDGETAIRE 2020DU

COLLEGE RENE CAILLIE

Il est vous proposé, à travers ce rapport, un examen du budget du collège René Caillié sur l'exercice budgétaire écoulé axé notamment sur l'état patrimonial de l'établissement, son autonomie financièreet enfin sur ses résultats de fin d'exercice.

#### I La vue patrimoniale

##### a) Le patrimoine mobilier

La valeur globale est fixée à 77 915.83 euro au 31 décembre 2020 sans mouvementsd'entrées et de sorties pendant l'exercice.



Ce patrimoine se partage entre :

NATURE	MONTANT	PART
INSTALLATIONS TECHNIQUES	56 523.10	72.54 %
MATERIEL DE TRANSPORT	12 059.16	15.48%
MATERIEL DE BUREAU	9 333.57	11.98 %
<b>TOTAL</b>	<b>77 915.83</b>	<b>100.00 %</b>

Il convient néanmoins d'en examiner la valeur résiduelle, donc après amortissement, soit :

NATURE	MONTANT	AMORT	VALEUR NETTE	%
INSTALTECHNIQUES	56 523.10	52 341.48	4 181.62	7.40
MAT DE TRANSPORT	12 059.16	8 401.13	3 658.03	30.33
MAT DE BUREAU	9 333.57	8 762.78	570.79	6.12
<b>TOTAL</b>	<b>77 915.83</b>	<b>69 505.39</b>	<b>8 410.44</b>	<b>10.79</b>

Il ressort de ces quelques données que le patrimoine de l'établissement est très vieillissant puisque de nombreux matériels sont totalement amortis et donc maintenus en fonctionnement bien au-delà de leur durée de vie théorique, posant donc sans ambages la problématique de leur remplacement.

Ceci est d'autant plus vrai concernant les installations techniques soit de nombreux matériels de production dont les coûts de renouvellement ou de premier équipement sont en dehors de la capacité financière de l'établissement et suspendus à l'aide de la collectivité de rattachement.

Il en est aussi de même concernant les matériels de bureau et le mobilier qu'il faut cependant corriger du fait que de nombreux matériels sont remplacés par dotation du département et que d'autres ont vu leur valeur de remplacement baisser en dessous du seuil d'immobilisation notamment en ce qui concerne le matériel informatique.

b) Les dettes financières

Il convient de considérer que l'établissement à travers sa trésorerie est dépositaire de fonds dont il ne deviendra propriétaire qu'après utilisation.

Au 31 décembre 2020, ces fonds qualifiés sous le vocable de reliquats s'élèvent à 93 129.13euro, à savoir :

NATURE	MONTANT
FACTURES REPORTEES	25 223.08
RELIQUAT BOURSES NATIONALES	58.66
RELIQUATS CREDITS ETAT	33 104.87
RELIQUAT FONDS SOCIAL	15 654.07
RELIQUAT AUTRES CREDITS D'ETAT	3 431.56
RELIQUAT SUBV CD 79	5 848.79
RELIQUAT AUTRES FINANCEURS	1 529.61
RELIQUAT SUBV CUI CAE	720.59
DON FCPE ET ASSO PARENTS	6 901.40
EXCEDENTS DE VERSEMENT	656.50
<b>TOTAL</b>	<b>93 129.13</b>

Il est important de souligner que la présence sur les 2 ou 3 derniers exercices de forts reliquats sur les subventions des crédits globalisés pour 33 104.87 euro ainsi que des fonds sociaux pour 15 654.07 euro et les dons de la mairie de La Rochenard pour 1

000.00 euro n'est pas sans poser un questionnement sur la mise à disposition de ces fonds qui sont de moins en moins consommés, voir pas du tout.

c) Les créances de l'établissement

Celles-ci représentent les dettes de partenaires extérieurs envers l'établissement et dont celui-ci a déjà fait usage par avance de trésorerie et attend le remboursement.

NATURE	MONTANT
CREANCES REST ANNEE EN COURS	22 312.13
CREANCES REST ANNEES ANTERIEURES	486.85
AUTRES CLIENTS	620.20
CREANCES AGENCES DE VOYAGE	24 053.34
TOTAL	<b>47 472.52</b>

Si l'on fait le rapport entre les dettes de l'établissement et ses créances externes, il ressort que la trésorerie de l'établissement fait tampon et permet d'absorber ce décalage d'encaissement et d'emploi sans vraiment de difficulté.

Toutefois, il serait utile de s'interroger sur la disponibilité de certains crédits d'Etat notamment les crédits globalisés non mobilisés sur 2016, 2017 et 2018 pour 33 104.87 euro ainsi que les fonds sociaux sur la même période pour 15 654.07 euro et donc de leur future utilisation.

Il est à souligner que le très fort taux de prélèvement automatique consenti par les familles implique un lissage du recouvrement et donc un reste à payer au 31 décembre recouvré en 2020.

Enfin, reste la problématique des avoirs mis en recouvrement contre les agences de voyage pour les séjours annulés en raison de la COVID 19 qui risquent de n'être jamais recouverts et qui demandent donc au moins le provisionnement sur l'exercice 2021.

.

**II les indicateurs de trésorerie**

Il s'agit en l'occurrence de dégager à travers quelques indicateurs les marges disponibles dans l'établissement dans le cadre d'un pilotage actif que ce soit au titre de la mobilisation de son fonds de roulement et de sa trésorerie, que son autonomie financière, qu'enfin de son respect de ses engagements avec ses partenaires extérieurs.

a) Fonds de roulement et trésorerie

Au 31 décembre 2020, le fonds de roulement de l'établissement, soit les ressources stables diminuées des emplois stables du bilan (Capitaux + Amortissements – Immobilisations) s'élève à : **141 621.37 euro**.

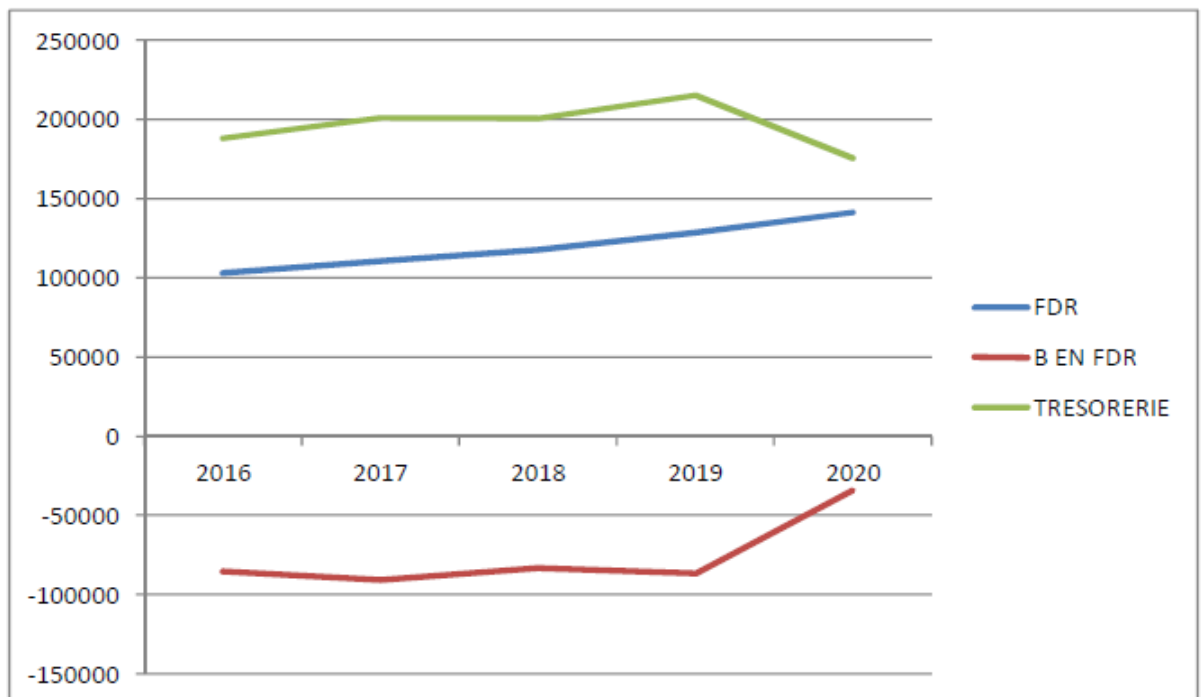
A cette même date, le besoin en fonds de roulement soit les emplois d'exploitation (actif circulant) et hors exploitation diminués des ressources d'exploitation et hors exploitation (dettes) s'élève à : **- 34 048.51 euro** c'est-à-dire que les dettes d'exploitation sont supérieures aux ressources de même type.

Cette situation ressort d'une certaine « normalité » puisque les avances des futures consommations sont supérieures aux dettes des usagers envers la structure.

La trésorerie, quant-à-elle, est par calcul de **175 669.88 euro**. (Fonds de roulement – Besoin en fonds de roulement).

La trésorerie réelle quant-à-elle, c'est-à-dire les disponibilités financières de l'établissement (solde de son compte bancaire) s'élève au 31 décembre 2020 à : **171 209.81 euro** vérifiée par cette égalité : Trésorerie du Lycée – chèques à l'encaissement – prélèvement émis+ chèques émis – solde de la caisse = solde du compte bancaire, soit :  $175\ 669.88 - 11\ 899.00 + 7\ 881.26 - 442.33 = \mathbf{171\ 209.81\ euro}$ .

Le graphique suivant vous présente sur les 5 dernières années les évolutions de ces 3 concepts.



Ce graphique appelle quelques commentaires :

D'une part, sur la tendance à l'augmentation continue du fonds de roulement suite à une exploitation positive sur cette période et dégagant un potentiel d'investissement conséquent.

D'autre part, sur l'explication qu'il faut en retenir sur la forte croissance du besoin en fonds de roulement explicitée par l'augmentation du stock de certains subventionnements (crédits globalisés, fonds sociaux...) récurrents (cf 1 c) qu'il faut corriger des fonds engagés en recouvrement contre les agences de voyage (+/- 24 000.00 euro)

Enfin, la conséquence logique du non-recouvrement des avoirs pour l'instant explique la baisse de la trésorerie car les factures initiales elles ont bien été réglées aux fournisseurs.

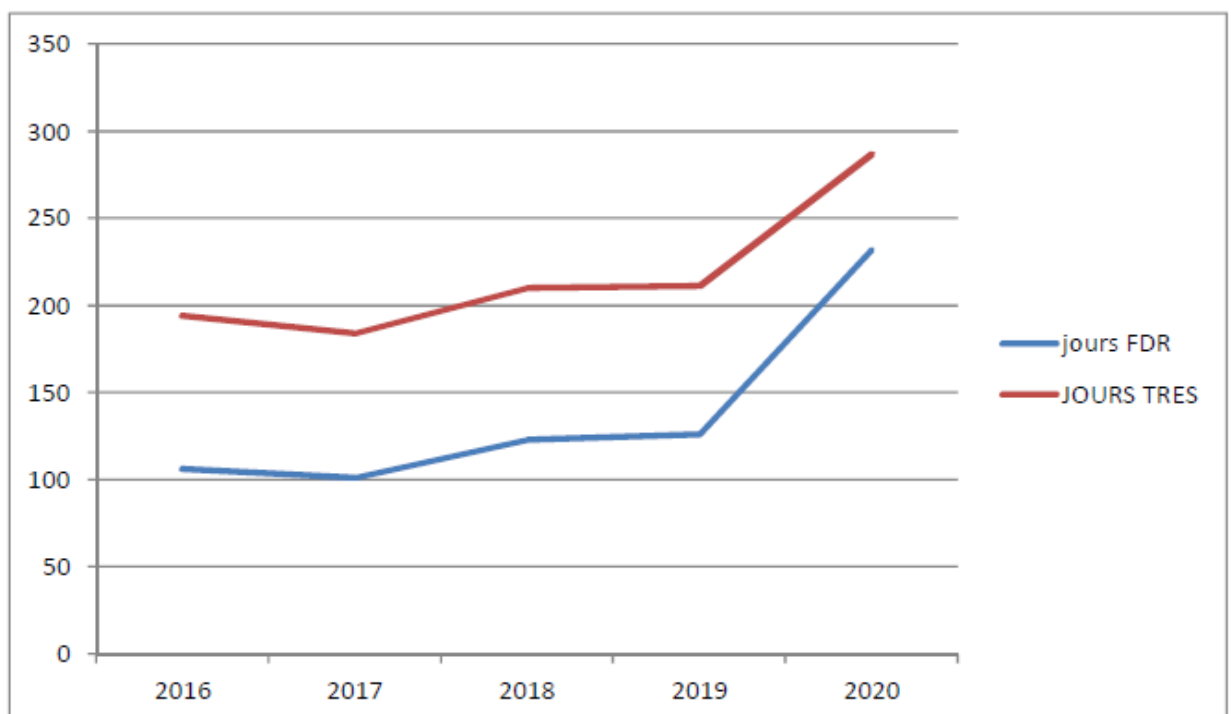
#### b) L'autonomie financière propre de l'établissement

Il convient d'entendre par ce concept non pas l'autonomie de l'établissement sur ses choix politiques mais sa faculté de fonctionner sans apport financier extérieur.

Il n'y a pas de norme particulière sur ce point, mais il est à relever :

- Premièrement, que plus le quantum de fonctionnement en autonomie est grand plus grande est la richesse de l'établissement de se dégager des marges de fonctionnement au titre de sa politique.
- Deuxièmement, que la « coutume » considère que 2 mois sont un minimum à observer pour éviter des problèmes de trésorerie.

Un dernier graphique vous présente ces données sur les 5 dernières années :



A noter qu'il s'agit d'une base déterminée sur 30 jours/mois bien que le fonctionnement de l'établissement ne s'opère que sur 20/21 jours ouvrables mensuellement et qu'en conséquence l'autonomie « vraie » (hors dépenses d'aides aux élèves) ressort heureusement bien au-delà de cette préconisation.

Il est à préciser que l'autonomie en jours de fonds de roulement déterminée à 232 pour 2020 est un risque « potentiel » sur le calcul de la dotation 2021 compte-tenu des critères de la collectivité de rattachement qui pourrait rabattre celle-ci d'un dépassement selon ses maxima admissibles. Ce constat a été aussi fait en 2019 avec une autonomie de 126 jours. Il faut toutefois « corriger » ce « brut » de l'impact de la reconstitution des stocks notamment. (cf fin du rapport).

Il faut aussi « relativiser » cette situation car l'année 2020 a été une année avec un fonctionnement restreint que l'on retrouve avec les ratios précités calculés en 360<sup>ème</sup> qui mathématiquement augmentent quand l'activité diminue.

### c) le respect des engagements auprès des fournisseurs

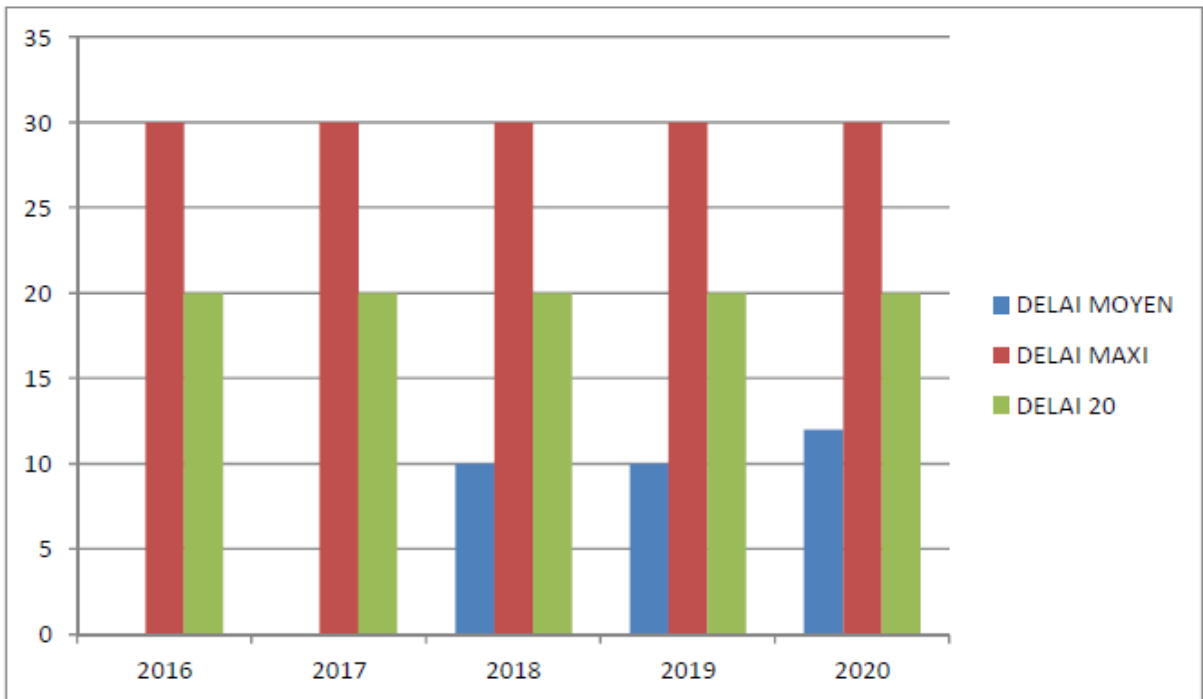
Les délais de paiement de l'Administration envers ses fournisseurs sont fixés en ce qui concerne les EPLE à 30 jours à compter de la demande de paiement ou du service fait. Tout dépassement entraîne de droit la liquidation :

- D'une indemnité irrépétibile de 40.00 euro
- D'intérêts moratoires égaux au taux de refinancement principal de la BCE majoré de 8points.

Sans entrer dans une autre appréciation, il revient à l'établissement comme d'autres dans une situation économique incertaine d'entrer dans une démarche vertueuse avec les acteurs économiques de notre Société (arrêtant que la convention de gestion entre l'établissement et l'Agence Comptable répartit ce délai de 30 jours en 20 et 10 jours tout en tenant compte des nouveaux impératifs à 20 jours DDL concernant les achats de viande fraîche).

Au 31 décembre 2020 :

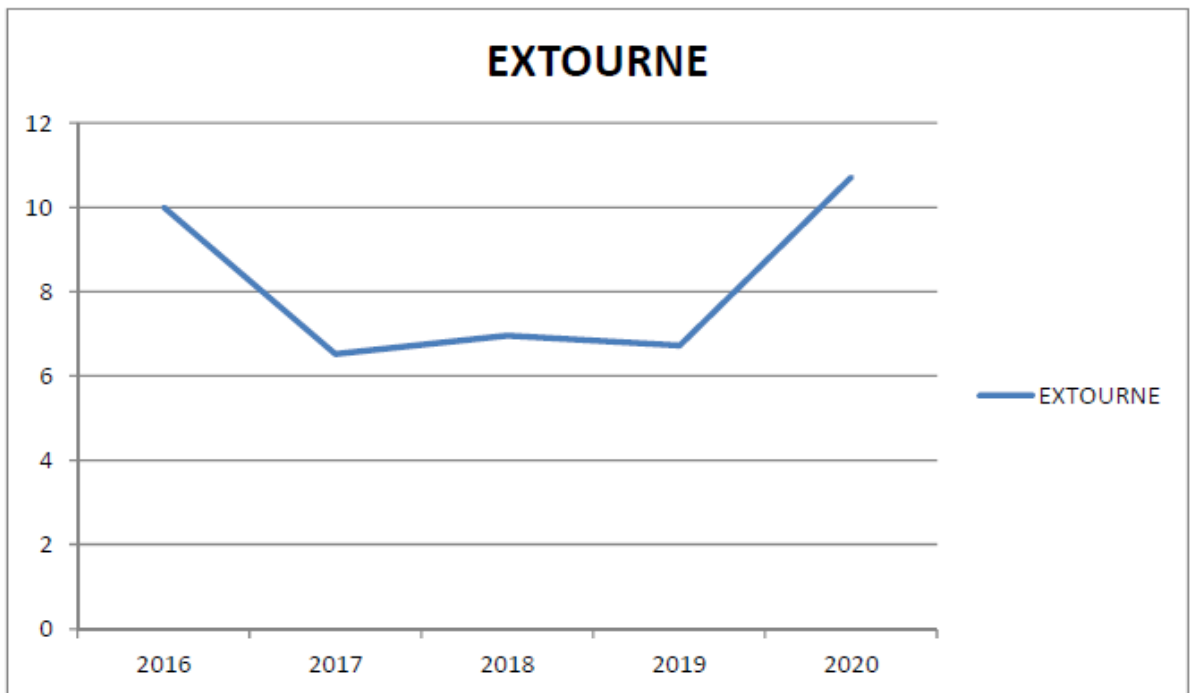
- Le délai moyen de paiement de l'établissement (Agence Comptable comprise) était de 12 jours (soit 07 + 05) sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre



d) les charges reportées

Autrefois nommées charges à payer, ces charges extournées correspondent à des dépenses de l'exercice comptabilisées comme telles mais exécutées réellement sur l'exercice suivant. Plus cet impact est grand, plus grand est considéré le respect de l'annualité budgétaire.

Le graphique suivant en montre l'évolution sur les 5 dernières années.



**IV Le résultat de l'exercice**

Le **résultat** de l'exercice fait apparaître un **excédent** d'exécution de : **9 314.04 euro** et une **augmentation** du **Fonds de Roulement** de **13 053.08 euro**

a) Le résultat de l'exercice

Celui-ci résulte :

- |  |          |
|--|----------|
| - D'un déficit du Service Général de :<br>euro                           | 7 839.70 |
| - D'un excédent du Service de Restauration et d'Hébergement de :<br>euro | 1 474.34 |

b) la variation du Fonds de Roulement

Sans rappeler la définition du Fonds de Roulement (cf II a)), il convient d'expliciter cette variation de **10 768.44 euro** :

Celle-ci est la combinaison :

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - D'une part de la prise en compte du résultat :<br><b>euro</b>   | + 9 314.04                      |
| - Et d'autre part de la part des amortissements réels non imputables<br>(, soit 4 655.07 – 916.03) :<br><b>euro</b> | + 3 739.04                      |
|   | -----                           |
|   | --                              |
|   | <b>13 053.08</b><br><b>euro</b> |

Le Fonds de Roulement au 31 décembre 2020 s'élève donc à : 141 621.37  
euro

- |   |                  |
|---|------------------|
| - Soit Fonds de Roulement au 31 décembre 2019 : | 128 568.29 euro  |
| - Variation de ce Fonds de Roulement :          | + 13 053.08 euro |

## V La politique envisageable sur les possibilités du Fonds de Roulement

Le fonds de roulement disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2021 s'élève à 141 621.37 euro qu'il convient par définition de minorer des provisions constituées représentant des usages futurs et certains pour déterminer le fonds de roulement mobilisable soit celui libre de tout engagement, et donc :

- fonds de roulement :	141 621.37 euro
- provisions constituées :	0.00 euro
	-----
<b>Fonds de roulement mobilisable</b>	<b>141 621.37 euro</b>

**Le fonds de roulement effectivement mobilisable est ramené après impact de la reconstitution des stocks et de créances douteuses à :**

- fonds de roulement mobilisable :	117 879.27 euro (141 621.37 – 23 742.10)
- fonds de roulement mobilisé :	0.00 euro
	-----
	<b>117 879.27 euro soit 193 jours de Fonds de roulement</b>

**Ce fonds de roulement mobilisable se situe certes au dessus du seuil maximum « autorisé » par la collectivité de rattachement (110 jours) mais déterminé sur la base d'un ratio de 610.44 euro par jour de fond de roulement sur une année amputée de quasiment 2 mois de fonctionnement, ce qui rend l'appréciation très biaisée.**

**Il est nécessaire en outre de considérer que le provisionnement des créances contre les voyageurs ressort d'une nécessité absolue compte-tenu du risque certain couru de non recouvrement.**

**Dans cette analyse, l'autonomie financière est ramenée de 117 879.27 euro à 93 825.93 euro soit 154 jours de fonds de roulement.**



# Projet de gestion d'accès à la restauration

COMPARAISON GESTION ACCES RESTAURATION		
	TURBO SELF	ALISE
PRIX TOTAL	3 287,52 €	3 580,50 €
Sur 5 ans	6 109,38 €	6 357,30 €
Descriptif		
Formule liberté (en déduction du prix total)	380,00 €	700,00 €
Redevance annuelle	504,00 €	468,00 €
Prix de la carte	2,30 €	1,25 €
prix de la carte jetable	Module de ticket	0,52 €
Prix de carte rigide (fera toute la scolarité de l'élève)	3,44 €	- €
Formation	767,52 €	588,00 €
Compteur cuisine	Offert pour info : 884,65 €	816,00 €
Team Box*(serveur indépendant)	696,00 €	-
Contrat de maintenance (à compter de la 3e année)	230,93 €	390,00 €
Tablette	Offerte	Offerte
une unité de gestion sécurité qui permet optimisation du logiciel, des sauvegardes automatiques, diminution du risque d'indisponibilité du système.		

Prix total + redevance annuelle sur 4 ans + 100 cartes + contrat de maintenance 2 ans